

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 14

Artikel: Armée fédérale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARMÉE FÉDÉRALE.

Voici, sauf quelques récentes modifications, la répartition des troupes formant les IX divisions :

I^e DIVISION. — Commandant : Egloff, J. C., col. féd.

Mérian Rod., chef d'état-major, col. féd. :

1^e brigade. Bachofen, colonel.

Bataillons n^os 4 Argovie, 43 Berne, 1/2 bataillon 80 et comp. isolée n^o 1 Bâle-Ville, 107 R. Argovie, 12 L. Berne, 28 L. Bâle-Campagne.

2^e brigade. Wydler, colonel.

Bataillons n^os 27, Bâle-Campagne, 41 Argovie, 72 Soleure, 92 R. Berne, 13 L. Berne, 37 L. Argovie.

3^e brigade. Bell, colonel.

Bataillons n^os 36 et 54 Berne, 1/2 81 Bâle-Campagne, 106 R. Argovie, 24 L. Soleure, 27 L. Bâle-Campagne.

Brigade de carabiniers. Künzli, lieut.-col.

Comp. n^os 15, 38 et 40 Argovie, 19 Bâle-Campagne, 1, 4, 9 Berne, 77 Soleure, 16 L. Bâle-Campagne, 27 et 28 L. Argovie.

Brigade d'artillerie n^o 1. von Geyerz, col. féd.

Batterie de 8 liv. n^o 7 Bâle-Ville, de 4 liv. n^o 15 Bâle-Campagne et n^o 47 R. Soleure.

Parc n^o 39 Argovie, Train de parc n^o 76 Berne, 1/2 bataillon de soutien 119 R. Bâle-Campagne.

Cavalerie. Escadron, n^os 16 et 18 Argovie. Guides n^o 4 Bâle-Campagne.

Génie. Ott, major. Sapeurs n^o 3 Argovie.

II^e DIVISION. — Commandant : de Salis, Jaques, col. féd.

Chef d'état-major : Lecomte, F., col. féd.

4^e brigade. Favre, Edmond, colonel.

Bataillons n^os 6 Neuchâtel, 61 Fribourg, 62 Berne, 96 R. Berne, 50 et 54 L. Vaud.

5^e brigade. Colonel de Gingins La Sarraz.

Bataillons n^os 50 Vaud, 67 et 69 Berne, 115 R. Neuchâtel, 56 L. Vaud, 64 L. Genève.

6^e brigade. Colonel Wieland.

Bataillons n^os 44 Soleure, 59 et 60 Berne, 100 R. Soleure, 14 L. Berne, 25 L. Soleure.

Brigade de carabiniers. Vacat.

Compagnies n^os 13 Fribourg, 27, 29, 33 Berne, 14 et 17 Neuchâtel, 25 Fribourg, 72 Genève, 40, 41, 42 L. Neuchâtel, 43 L. Genève.

Brigade d'artillerie n^o 2. Lieutenant-colonel de Saussure.

Batterie de 8 liv. n^o 5 Berne, de 4 liv. n^o 14 Soleure, 52 R. Neuchâtel.

Parc n^o 36 Berne. Train de parc n^o 80 Vaud. Soutien 1/2 bataillon n^o 78 Fribourg.

Cavalerie. Escadron, n^os 5 et 6 Fribourg, guides n^o 6 Neuchâtel.

Génie. Lieutenant-colonel Imhof. Sapeurs n^o 4 Berne.

III^e DIVISION. — Commandant Barman, J., colonel fédéral.

Chef d'état-major : Gautier, E.-A., colonel fédéral.

7^e brigade. Colonel Borgeaud.

Bataillons n^os 10 Vaud, 20 Genève, 39 Fribourg, 115 R. Vaud, 16 L. Berne, 22 L. Fribourg.

8^e brigade. Colonel Grand.

Bataillons n° 23 Neuchâtel, 45 Vaud, 84 Genève, 112 R. Vaud, 61 et 62 L. Neuchâtel.

9^e brigade. Tronchin, colonel.

Bataillons n°s 46 Vaud, 56 Fribourg, 70 Vaud, 125 R. Genève, 47 L., 49 L. Vaud.

Brigade de carabiniers. Bonnard, Emile, lieut.-col.

Comp. n°s 5, 8, 10, 30 Vaud, 61, 62, 73 R. Vaud, 32, 33, 34, 55 L. Vaud.

Brigade d'artillerie n° 3. De Rham, lieut.-col.

Batteries de 8 liv. n° 9 Vaud, de 4 liv., 25 Genève, 25 Vaud.

Parc n° 40 Vaud. Train de parc, n° 82 Vaud. Soutien, $\frac{1}{2}$ bataillon n° 118 R. Fribourg.

Cavalerie. Escadron, n°s 15 et 17 Vaud. Guides n° 7 Genève.

Génie. Raccaud, major. Sapeurs n° 1 Vaud.

IV^e DIVISION. — Commandant : Bontems, col. féd.

Chef d'état-major : de Mandrot, col. féd.

10^e brigade. von Gruyter, colonel.

Bataillons n°s 1 et 16 Berne, 35 Valais, $\frac{1}{2}$ 124 R. Valais, 9 L. Berne, 58 L. Valais.

11^e brigade. Veillard, colonel.

Bataillons n°s 26 Vaud, 40 et 53 Valais, 99 R. Fribourg, 48 L. Vaud, 60 L. Valais.

12^e brigade. Rilliet, colonel.

Bataillons n°s 18, 58 Berne, 66 et 98 R. Lucerne, 46 L. Vaud, 63 L. Neuchâtel.

Brigade de carabiniers. Paschoud, Ch., major.

Comp. n°s 7 et 32 Valais, 75 et 76 Vaud, 53 R. Fribourg, 65 R. Valais, 64 R. Neuchâtel, 56 et 57 L. Vaud, 58 et 59 L. Valais.

Brigade d'artillerie n° 4. Fornaro, colonel.

Batteries de 4 liv. n°s 13 Fribourg, 22 Vaud, 50 R. Vaud.

Parc n° 71 R. Berne. Train de parc n° 77 Fribourg. Soutien, $\frac{1}{2}$ bataillon n° 76 Schwytz.

Cavalerie. Escadron, n°s 7 Vaud, 8 Soleure. Guides n°s 9 R. Berne, 16 R. Genève.

Génie. Major Chesse. Sapeurs n° 5 Berne.

V^e DIVISION. — Commandant : Meyer, C., colonel fédéral.

Chef d'état-major : Vögeli, A., colonel fédéral.

13^e brigade. Colonel Pfyffer.

Bataillons n°s 9 Zurich, 14 Thurgovie, 71 Schaffhouse, 105 R. Argovie, 4 et 4 L. Zurich.

14^e brigade. Colonel Brändlin.

Bataillons n°s 17 Argovie, 34 Zurich, 49 Thurgovie, 88 R. Zurich, 38 L. Argovie, 40 L. Thurgovie.

15^e brigade. Colonel Münzinger.

Bataillons n°s 11 Zurich, 15 Argovie, 24 Lucerne, 87 R. Zurich, 6 et 42 L. Thurgovie.

Brigade de carabiniers. Major Anderegg.

Compagnies n°s 2, 21, 22, 55, 46 R., 47 R. Zurich, 54 R. Glaris, 74 R., 1 et 2 L. Zurich, 12 et 15 L. Glaris.

Brigade d'artillerie n° 5. Colonel Girard.

Batterie de 8 liv., n° 4 Zurich, de 4 liv., n° 18 et 49 R. Argovie.

Parc n° 70 R. Zurich. Train de parc n° 78 Berne. Soutien, compagnies isolées n° 14 R., 15 R. Zoug, 19 R. Schaffhouse.

Cavalerie. Escadron, n° 5, 12 Zurich. Guides n° 11 R. Bâle-Ville, 12 R. Bâle-Campagne.

Génie. Lieut.-col. Liardet. Sapeurs n° 10 R. Argovie.

VI^e DIVISION. — Commandant :

Chef d'état-major : de Sinner, R., lieut.-col. fédéral.

16^e brigade. Colonel de Büren.

Bataillons n° 42 Argovie, 55 Berne, 57 Lucerne, 91 R. Berne, 40 L. Berne et 17 L. Lucerne.

17^e brigade. Colonel Flückiger.

Bataillons n° 19 Berne, 53 Lucerne, 37 Berne, 97 R. Lucerne, 11 L. Berne, 59 L. Argovie.

18^e brigade. Colonel Amstutz.

Bataillons n° 30 Berne, 38 et 83 Argovie, 94 R. Berne, 51 L. et 52 L. Vaud.

Brigade de carabiniers. Major Roten.

Compagnies n° 48 R., 49 R., 50 R. Berne, 28 Zug, 34, 59, 45 Lucerne, 3 L., 4 L., 5 L. Berne, 15 Fribourg.

Brigade d'artillerie n° 6. Lieut.-colonel Gaudy.

Batterie de 8 liv., n° 6 Berne, de 4 liv., n° 11 Berne et 19 Argovie.

Parc n° 74 R. Argovie. Train de parc n° 79 Berne. Soutien, compagnies n° 10 R., 11 R. Schwytz, 13 R. Nidwalden.

Cavalerie. Escadron, n° 10, 15 Berne. Guides n° 1 Berne.

Génie. Major Zschokke. Sapeurs n° 8 R. Berne.

VII^e DIVISION. — Commandant : Isler J., colonel fédéral.

Chef d'état-major : Am Rhyn, W., colonel fédéral.

19^e brigade. Colonel Bruderer.

Bataillons n° 21 St-Gall, 47 Appenzell, 64 Zurich, 101 R. St-Gall, 2 L. Zurich, 31 L. St-Gall.

20^e brigade. Colonel Stadler.

Bataillons n° 28, 68 St-Gall, 48 Zurich, 108 R. Thurgovie, 3 L. Zurich, 50 L. Appenzell.

21^e brigade. Colonel Zehnder.

Bataillons n° 7 Thurgovie, 52 St-Gall, 82 Appenzell, 103 R. St-Gall, 29 L. Schaffhouse, 41 L. Thurgovie.

Brigade de carabiniers. Lieut.-col. Diethelm.

Compagnies n° 18 Appenzell, 5 Thurgovie, 20 Appenzell, 26 Thurgovie, 54 R. Grisons, 55 R. St-Gall, 56 R. Grisons, 59 R. Thurgovie, 17 L., 18 L. Appenzell, 29 L., 30 L. Thurgovie.

Brigade d'artillerie n° 7. D'Erlach, lieut.-colonel.

Batterie de 8 liv., n° 8 St-Gall, de 4 liv., n° 20 Thurgovie et 43 R. Zurich.

Parc n° 38 St-Gall. Train de parc n° 81 Berne. Soutien, 1/2 bataillon n° 121 R. Appenzell.

Cavalerie. Escadron, n° 1 Schaffhouse, 14 Thurgovie. Guides n° 2 Schwytz.

Génie. Cuénod, major. Sapeurs n° 7 R. Zurich.

VIII^e DIVISION. — Commandant : de Salis, Edouard, colonel fédéral.

Chef d'état-major : Stocker, colonel fédéral.

22^e brigade. Trumpi, colonel.

Bataillons n°s 3 Zurich, 31 St-Gall, 65 et 104 R. Grisons, 5 L. Zurich, 35 L. Grisons.

23^e brigade. Scherer, colonel.

Bataillons n°s 51 Grisons, 65 St-Gall, 5 et 85 R. Zurich, 32 L. et 33 L. St-Gall.

24^e brigade. Alioth, colonel.

Bataillons n°s 22 Grisons, 29 Zurich, 73 Glaris, 102 R. St-Gall, 21 L. Glaris, 54 L. Grisons.

Brigade de carabiniers. Koch, major.

Compagnies n°s 16 Grisons, 31 St-Gall, 36 Grisons, 37 St-Gall, 12 et 41 Glaris, 42 Schwytz, 19 L., 20 L. St-Gall, 21 L., 22 L. Grisons.

Brigade d'artillerie n° 8. Schulthess, colonel.

Batteries de 4 liv., n° 16 Appenzell, 17 St-Gall, 18 R. St-Gall.

Parc n° 35 Zurich. Train de parc n° 83 Bâle et Schaffhouse. Soutien $\frac{1}{2}$ bataillon 122 R. Grisons.

Cavalerie. Escadron, n°s 4 et 9 St-Gall. Guides n° 5 Grisons.

Génie. Major Huber. Sapeurs n° 2 Zurich.

IX^e DIVISION. -- Commandant : Schädler, colonel fédéral.

Chef d'état-major : Hess, colonel fédéral.

25^e brigade. Fratecolla, lieut.-colonel.

Bataillons n°s 2, 8, 12, 110 R. Tessin, 43 L., 44 L. Tessin.

26^e brigade. Glutz-Blotzheim, colonel.

Bataillons n°s 25 Tessin, 74 Unterwalden, 75 Uri, 109 R. Tessin, 19 L., 20 L. Schwytz.

27^e brigade. Arnold, col.

Bataillons n°s 13 Lucerne, 32 Schwytz, $\frac{1}{2}$ 77 Zug, 116 R. Schwytz, 7 L., Zurich, 18 L., Lucerne.

Brigade de carabiniers. Tognola, major.

Compagnies n°s 6 Uri, 11 Nidwalden, 24 Obwalden, 23 Schwytz, 44, 45, 60 R. Tessin, 8 L. Uri, 9 L. 10 L. Schwytz, ? L. Unterwald, 31 L., Tessin.

Brigade d'artillerie n° 9. Hertenstein, lieut-col.

Batteries de 4 liv. n°s 12 Lucerne, 21 Tessin, 44 R. Berne.

Parc n° 37. Lucerne. Train de parc n° 84, Lucerne, Schwytz, Argovie. Soutien. Compagnies isolées n°s 8 R., 9 R. Uri, 12 R. Obwalden.

Cavalerie. Escadrons n°s 19 Zurich, 20 Lucerne. Guides n° 8 Tessin et 10 R. Schwytz.

Génie. Fraschina, lieut.-col. Sapeurs n° 6 Tessin.

Brigades détachées.

28^e brigade. Benz, colonel.

Bataillons de réserve n°s 86 Zurich, 89 et 90 Berne, $\frac{1}{2}$ 117 Glaris, $\frac{1}{2}$ 123 Thurgovie.

Carabiniers. Leuw, major.

Compagnies de réserve n°s 51 Schwytz, 67 Uri, 68 Obwalden, 69 Nidwalden.

29^e brigade. Fonjallaz, colonel.

Bataillons de réserve n°s 93 et 95 Berne, 111 Vaud, et 114 Valais.

Carabiniers.

Compagnies de réserve n°s 55 et 66 Lucerne, 70 Zug.

30^e brigade. Vigier-v. Steinbrugg, colonel.

Bataillons de réserve $\frac{1}{2}$, 120 Schaffhouse, 126 combiné, $\frac{1}{2}$ 79 Soleure.

Compagnies isolées n°s 20 et 21 Appenzell.

Carabiniers. Joost, capitaine.

Compagnies de réserve 57 et 58 Argovie, 71 Bâle-Campagne.

DIVISION DE RÉSERVE D'ARTILLERIE.

Commandant :

Chef d'état-major :

10^e brigade d'artillerie. Meyer, lieut.-col.

Batteries de 8 liv., n°s 1 Zurich, 3 Berne.

11^e brigade. Perrier, lieut.-col.

Batteries de 8 liv., n°s 3 Argovie, 41 R. Zurich, de 4 liv., 53 R. Genève.

12^e brigade. Falkner, lieut.-col.

Batteries de 4 liv., n°s 24 Neuchâtel, 45 R. Berne, 42 R. Lucerne.

13^e brigade. De Perrot, lieut.-col.

Batteries de 4 liv., n°s 10 Zurich, 50 Argovie, 46 R. Berne.

14^e brigade. Ruef, lieut.-col.

Batteries de montagne de 4 liv., n°s 26 et 54 R. Grisons, 27 et 55 R. Valais.

15^e brigade. Lucot, lieut.-col.

Batteries de 4 liv., n°s 28 Zurich, 29 Berne.

16^e brigade. Kuhn, major.

Batteries de 4 liv., n°s 1 L. Berne, 2 L. St-Gall, 51 Vaud.

Parc de l'artillerie de réserve.

Colonne n° 1. Reinert, major.

Parc n° 72. R. Berne. Train de parc 85, Valais, Genève, Neuchâtel

Colonne n° 2. Massip, capitaine.

Parc n° 73 R. St-Gall. Train de parc n° 86, Tessin et Grisons.

Colonne n° 3. Paccaud, major.

Parc n° 75 R. Vaud. Train de parc n° 87, Fribourg.

DIVISION DE RÉSERVE DE CAVALERIE.

Commandant : *Quinclet*, colonel fédéral.

Chef d'état-major : *v. Sury*, major.

1^e brigade. Graf, major.

Dragons n°s 2, 21 Berne, 23 R. Zurich, 50 R. Schaffhouse, 51 R. St-Gall,
33 R. Thurgovie.

2^e brigade. Schnyder, lieut-col.

Dragons n°s 22, 25 R., 26 R. Berne, 27 R. Lucerne, 29 R. Soleure, 32 R.
Argovie.

3^e brigade. Emery, lieut.-col.

Dragons n°s 11, 25 R. Berne, 34 R., 55 R. Vaud, 28 R. Fribourg.

En outre disponibles : 12 $\frac{1}{2}$ bataillons de landwehr et 12 compagnies isolées
d'infanterie, 12 compagnies de carabiniers de landwehr, 9 compagnies de sapeurs
du génie, et 8 de pontonniers. — 35 compagnies d'artillerie de position, dont

4 d'élite, n°s 32 Zurich, 33 Berne, 34 Vaud et 31 Genève, 10 de réserve, (69 Vaud) et 21 de landwehr, dont 6 de Vaud (n°s 16 à 21), plus 2 compagnies de parc de landwehr, 8 Lucerne, 14 St-Gall.

L'Assemblée fédérale, vu l'importance de la mise sur pied déjà ordonnée et encore en perspective, a procédé à la nomination d'un commandant en chef et d'un chef d'état-major. MM. les colonels fédéraux *Herzog* et *Paravicini* ont été appelés à ces hautes fonctions. M. le colonel *Philippin* a été nommé adjudant-général.

GESTION MILITAIRE FÉDÉRALE EN 1869.

La commission de gestion des Chambres fédérales pour l'année écoulée a présenté le rapport suivant sur la gestion du Département militaire :

N'ayant aucune observation générale à présenter sur la marche de ce Département, nous suivrons, pour la division des matières, l'ordre adopté par le Conseil fédéral dans son rapport.

1. *Places d'armes fédérales.*

Les rapports de plusieurs commandants d'écoles signalent les conditions peu favorables de certaines places d'armes, et l'état défectueux, essentiellement au point de vue hygiénique, de plusieurs locaux affectés au logement de la troupe. La commission s'est convaincue que ces plaintes n'étaient pas sans fondement, et elle insiste à cet égard sur les points suivants :

- a) La Confédération doit apporter au choix des places d'armes fédérales toute l'attention désirable, et n'accepter comme telles que les localités qui présentent de bonnes conditions hygiéniques ;
- b) Elle doit exiger que les locaux affectés au logement et au service de la troupe remplissent également les mêmes conditions, et qu'il se trouve dans leur voisinage de l'eau potable en quantité suffisante pour les besoins de propreté des miliciens ;
- c) Sauf pour les cas extraordinaires, comme la concentration exceptionnelle d'un grand nombre de troupes sur une place d'armes, on devrait exiger que les casernes fussent garnies d'un matériel de literie convenable et suffisant.

Nous répétons qu'il résulte de plusieurs rapports que ces conditions ne sont point remplies en ce qui concerne certaines places d'armes, et quant au dernier point, la commission exprime l'opinion qu'il y aurait lieu, de la part du Conseil fédéral et du Département militaire, à rendre une ordonnance déterminant le minimum de matériel de literie qui doit être mis à la disposition de la troupe pendant les écoles de recrues et les cours de répétition.

Elle formule en conséquence le postulat suivant :

« Le Conseil fédéral est invité à rendre une ordonnance déterminant le minimum de matériel de literie qui doit être mis à la disposition de la troupe dans les casernes fédérales pendant les écoles de recrues et les cours de répétition. »

2. *Instruction de l'artillerie.*

Le crédit pour écoles de recrues d'artillerie a été dépassé de 26,474 fr., tandis que sur ceux alloués pour cours de répétition de la même arme, il a été réalisé